



Décision n° 167/2022
OB

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame CHEVRIER Adélaïde sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des locaux pour une durée de 12 mois soit du 01/04/2022 au 31/03/2023,
- Madame DJENIAH Dalila, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion 26h en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 01/04/22 au 31/07/22,
- Madame ARBONDIN Sylvia sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7 H en tant qu'agent d'entretien des locaux pour une durée de 6 mois, soit du 01/05/2022 au 31/10/2022,
- Monsieur BERNARD Aurélien sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE à temps complet en tant qu'agent d'entretien des espaces verts et espaces naturels pour une durée de 6 mois, soit du 06/04/2022 au 05/10/2022.

Fait à Jonzac
Le **28 MARS 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,

la 8^e Vice-Présidente étant absente,

le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON